

Communauté de Communes des  
Vallées de la Braye et de l'Anille  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°2 - 4/4  
Commune : LAVARE

1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025  
approuvant les dispositions de la modification de droit commun  
du PLUi

Fait à Saint-Calais,  
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE  
200, Rue Saint Pierre  
72030 SAINT-CALAIS

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025  
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022  
Elaboration approuvée le : 28/01/2022

audicé  
environnement  
urbanisme  
formation


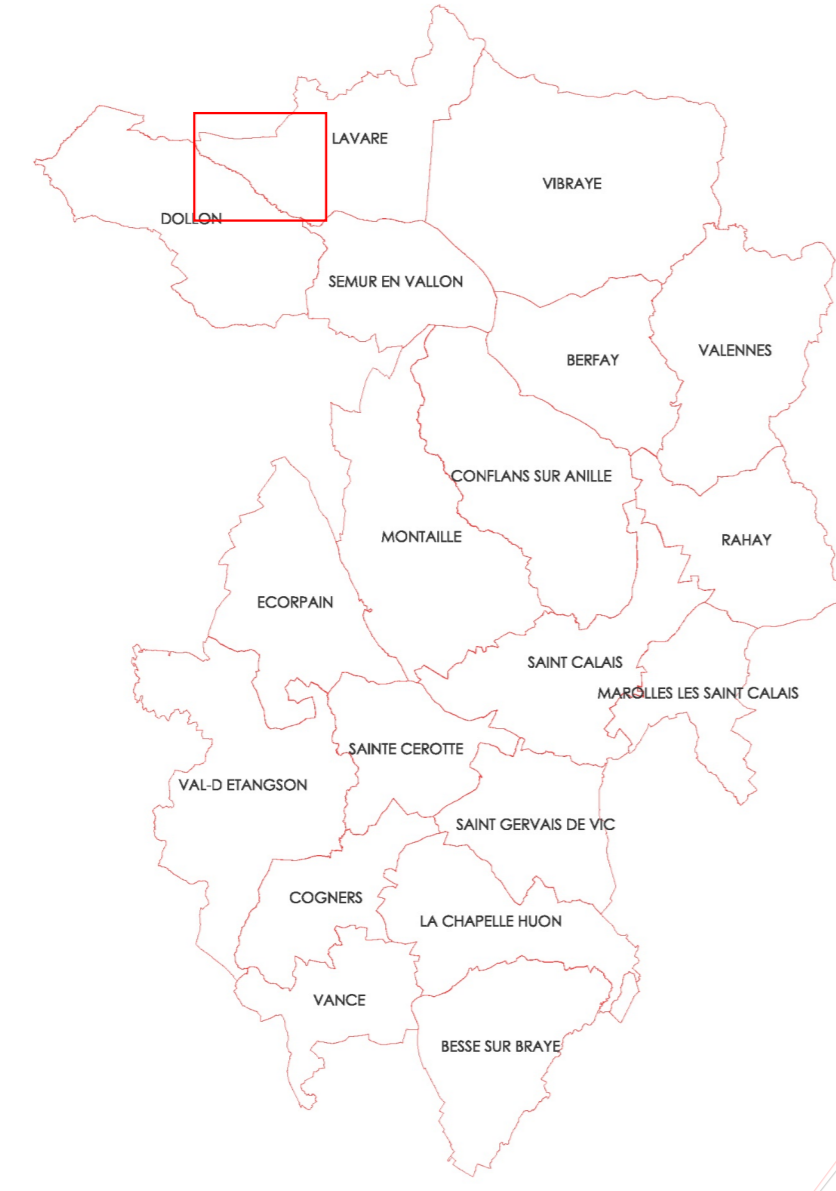
ao  
gilson & associés  
urbanisme et paysage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250123-20250104-P03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025



■ Monuments historiques

■ Périmètre du droit de préemption urbain

■ Périmètre de protection d'un monument historique

■ Site patrimonial remarquable

0 200 400 600 m